



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

COMMUNIQUE

La commission de contrôle de la liste électorale de la Commune de Bousse se réunira en Mairie le

Vendredi 20 février 2026 à 9 heures

La commission de contrôle s'assurera de la régularité de la liste électorale de la commune et contrôlera à posteriori, les inscriptions et les radiations validées par le maire.

Elle statuera également, s'il y a lieu, sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions du Maire.

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,

